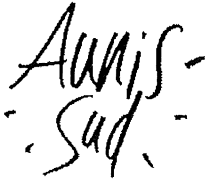


AR Prefecture017-200041614-20231017-2023_10_05-DE
Reçu le 23/10/2023Ma Communauté
de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 octobre 2023
DELIBERATION n°2023_10_05**PLATEFORME RENOV'INFO SERVICE – ADOPTION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS DES
PROFESSIONNELS DE LA RENOVATION ENERGETIQUE SUR LES TERRITOIRES DU NORD 17 &
DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AU COMITE DE PILOTAGE DE LA CHARTE**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	42	46	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Christian BRUNIER – Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Gilles GAY - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS (a reçu pouvoir de Marie-France MORANT) - Barbara GAUTIER (a reçu pouvoir de Bruno CALMONT) - Didier BARREAU - Pascale GRIS - Joël LALOYAUX – François PELLETIER - Olivier DENECHAUD (a reçu pouvoir de Baptiste PAIN) – Florence VILLAIN – Éric BERNARDIN – Angélique PEINTRE – Alysson CURTY -Éric GUINOISEAU - Lydia BERETTI – Philippe BARITEAU – Jean-Michel SOUSSIN – Emmanuel NICOLAS - Christelle GRASSO – Steve GABET - David CHAMARD – Matthieu CADOT – Pascale BERTEAU - Philippe BODET – Denis DUBOURGNOUX - Martine LLEU – Marylise BOCHE- Sylvie PLAIRE – Jean-Yves ROUSSEAU – Kévin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ - Didier TOUVRON – Danielle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
Présents/ Membres suppléants :			
Yannick BODAN, Françoise DURRIEU			
Absents :			
Baptiste PAIN, Nadia AUDEBERT, Bruno CALMONT, Marie-France MORANT, Frédérique RAGOT, Younes BIAR, Laurent ROUFFET, Thierry BLASZEZYK			

Secrétaire de Séance : Yannick BODAN
Convocation envoyée le : 11 octobre 2023
Affichage de la convocation le : 11 octobre 2023

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Télétransmission en préfecture le : 23 OCT. 2023 n°: 017-200041614-20231017-2023_10_05-DE
Date de publication sur le site Internet : - 2 NOV. 2023

PLATEFORME RENOV'INFO SERVICE ADOPTION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS DES PROFESSIONNELS DE LA RENOVATION ENERGETIQUE SUR LES TERRITOIRES DU NORD 17 & DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AU COMITE DE PILOTAGE DE LA CHARTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud et notamment ses compétences en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ainsi qu'en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la convention de service unifié pour la gestion de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (Rénov' Info Service) signée entre les Communautés de Communes Aunis Sud, Aunis Atlantique et Vals de Saintonge Communauté,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 3 octobre 2023,

Considérant que pour faire face aux enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux et conforter l'attractivité et l'activité économique du territoire, la Communauté de Communes Aunis Sud a un rôle à jouer dans la rénovation performante et bas carbone de l'habitat privé,

Considérant le bilan positif de la plateforme Rénov' Info Service,

Vu la proposition de charte élaborée par les trois plateformes de rénovation énergétique du Nord de la Charente Maritime (la PRRE, CARO'Rénov' et Rénov'Info Service) et leurs partenaires les fédérations du bâtiment (CAPEB 17 et FFB 17) et le cluster régional de l'écoconstruction (ODEYS),

Madame Anne-Sophie DESCAMPS, Conseillère Déléguée, rappelle que la Plateforme Rénov'Info Service portée par les Communautés de Communes Aunis Sud, Aunis Atlantique et Vals de Saintonge Communauté propose un service d'accompagnement à la rénovation énergétique aux administrés, et développe des actions de sensibilisation auprès des professionnels sur la thématique de la rénovation énergétique.

Pour ce faire, Rénov'Info Service a initié, depuis juin 2022, sur les territoires des 3 CdC, la mise en place d'un réseau de professionnels regroupant des artisans du bâtiment, en particulier ceux certifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Ce réseau a pour but de faire valoir la performance énergétique dans la rénovation des logements, de sensibiliser sur l'évolution des pratiques et des solutions techniques à mettre en œuvre afin de réduire les consommations énergétiques du parc résidentiel.

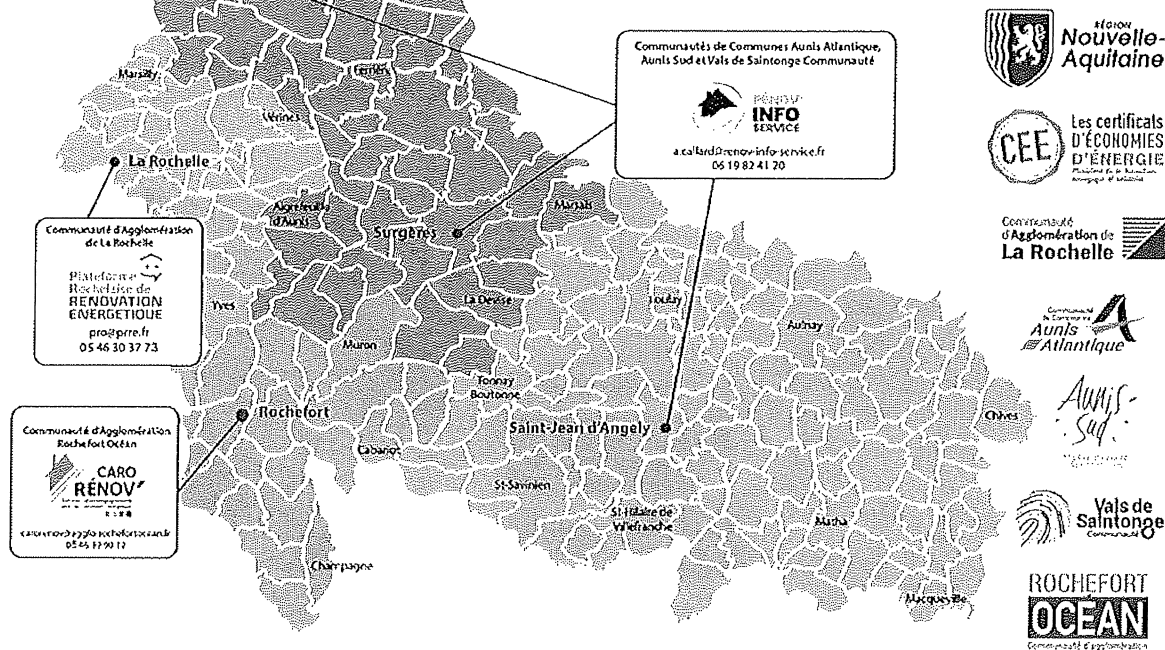
En parallèle, la plateforme apporte aux entreprises de l'information sur les différents dispositifs d'aides financières à la rénovation mobilisables par leur clientèle.

Ce réseau permet ainsi de faciliter le parcours de rénovation pour l'utilisateur comme pour le professionnel.

Afin de concrétiser ce lien de confiance tripartite entre le territoire, les artisans et les administrés, une proposition de Charte d'engagement a été élaborée en commun avec les plateformes de la rénovation de La Rochelle (la PRRE) et de Rochefort (CARO Rénov), les fédérations du bâtiment (CAPEB 17 et FFB 17) et le cluster régional de l'écoconstruction (ODEYS).

Cette Charte a pour but d'établir des règles communes sur un bassin d'activité élargi de 356 000 habitants, couvrant la partie nord du département (cf carte).

Cartographie des plateformes signataires de la charte des professionnels de la Rénovation Énergétique



Intérêt pour les ménages

La charte d'engagements a pour but de faciliter la mise en relation des ménages avec des artisans de confiance et de sécuriser le parcours de rénovation

- Cadrage des litiges professionnel/ménage pouvant amener à l'exclusion d'un professionnel de l'annuaire d'une Plateforme ?
- Cadrage des délais (devis, visite à domicile...), réception de travaux ...

Intérêt pour les professionnels du bâtiment

La charte d'engagements permet de cadrer les relations des Plateformes avec les professionnels, concernant notamment :

- La commercialisation éthique des services : pratiques de « bon sens » sur la réalisation des devis, la commercialisation, la sous-traitance, la communication vis-à-vis du particulier, la promotion des matériaux biosourcés...
- L'engagement dans une logique partenariale avec les Plateformes.

En contrepartie, les plateformes mettront en avant les professionnels de confiance signataires de la charte, en plus du réseau RGE par le biais d'un annuaire spécifique sur leur site internet, offrant ainsi une meilleure visibilité aux artisans du territoire investis dans la politique d'amélioration de l'habitat menée par les collectivités territoriales.

Intérêt pour les partenaires (CAPEB17, FFB17 et ODEYS)

Les Plateformes Rénov' Info Service, CARO Rénov' et PRRE ont pour volonté de massifier les chantiers de rénovation énergétique performante et de niveau BBC Rénovation¹, favoriser le recours aux matériaux biosourcés et développer le recours aux énergies renouvelables.

La charte actuelle vient poser ces orientations qui pourront se traduire en projets opérationnels avec les partenaires de la Charte, au gré des opportunités (ex : montage d'une journée sur les isolants biosourcés ...)

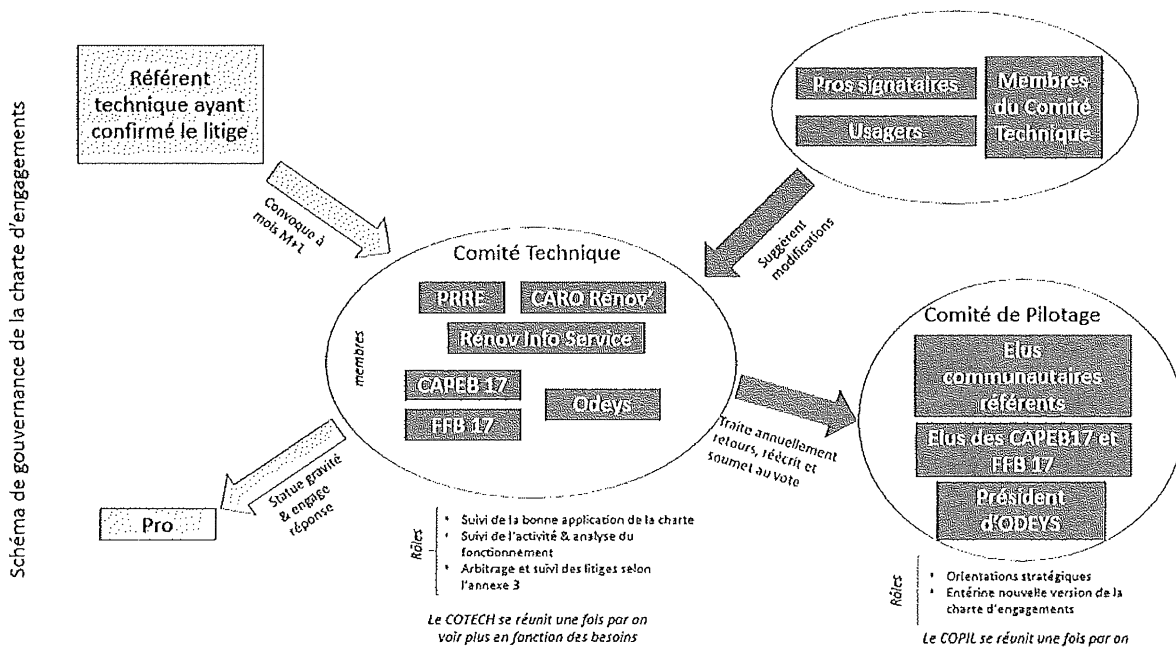
¹ Bâtiment Basse Consommation soit en moyenne une consommation maximum fixée à 80kWh/m2/an.

Intérêt pour les plateformes :

La charte fixe les engagements des professionnels dans la vie du réseau : obligations minimales de participations (réunions, formations, enquêtes...).

Gouvernance partagée :

La gouvernance de la charte permet à chacun d'apporter ses éclairages et compétences. Le rôle des élus référents de chaque EPCI, est de discuter de l'orientation stratégique à apporter.



Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire d'approuver la Charte d'engagement des professionnels et de désigner un élu titulaire et un élu suppléant pour siéger au sein du comité de pilotage de la charte .

Monsieur le Président propose un vote à main levée, en application de l'article L2121-21 du CGCT par renvoi du L5211-1 du CGCT, ce que le conseil communautaire **accepte à l'unanimité**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve la Charte d'engagement des professionnels de la rénovation énergétique ci-annexée, qui a été envoyée à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,
- Autorise le Président ou son représentant à signer ladite charte et tout document y afférent,
- Désigne comme représentants des communes d'Aunis Sud au comité de pilotage de la Charte d'engagements des professionnels de la rénovation énergétique :
 - o Titulaire : Madame Anne-Sophie DESCAMPS
 - o Suppléant : Monsieur Eric BERNARDIN

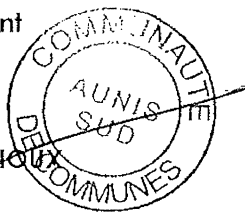

AR Prefecture

017-200041614-20231017-2023_10_05-DE
Reçu le 23/10/2023

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

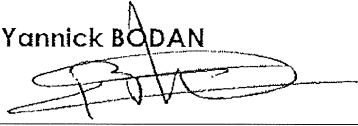
Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 19 octobre 2023

Le Président
Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Yannick BODAN



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

AR Prefecture

017-200041614-20231017-2023_10_05-DE
Reçu le 23/10/2023